

# Procès-verbal du Conseil d'Ecole du mardi 26 mars 2024

### Début du conseil d'école à : 18h10

#### Etaient présents :

- M. Hugon, Maire de Lux et Mme Hoffmann, Conseillère Municipale en charge des affaires scolaires
- Mmes Baribeau, Charitat et Maurer, MM. Alotte, Birault, Lumineau et Million, représentants de parents d'élèves
- Mmes Assemat, Grandvoinet, Lojkiewiez, Moine, Ravet, enseignantes et MM. Chamfroy et Prudent, enseignants
- Mmes Chautemps et Zelenkauskis, ATSEM
- Mme Charlène COPONAT, JVSC (Jeune Volontaire en Service Civique).

#### Etaient excusés :

- Mmes Martone, Angst, Lopez et Assemat, enseignantes et M. Jarlan, enseignant Titulaire Remplaçant rattaché à l'école
- Mmes Bernard, Crance et Dumont, AESH
- Mme Gladie GUILLAUME, JVSC.

<u>Président</u>: - M. Prudent, directeur d'école. <u>Secrétaire</u>: - Mme Maurer, représentante de parents d'élèves.

### 0) Accueil - Préambule

M. Prudent indique que, par mail du 24.03.2024, M. Million a précisé qu'aucune question n'avait été déposée avant le conseil. Il invite toutefois les membres réunis à éventuellement soumettre d'autres sujets pour la toute fin de l'ordre du jour.

Mme Baribeau pose 2 questions qui figurent en point 7 de l'ordre du jour.

Le conseil débute par le 1<sup>er</sup> point annoncé.

## 1) <u>Organisation du Temps Scolaire (OTS) : étude de la proposition de renouvellement du fonctionnement hebdomadaire sur 4 jours pour l'école primaire de Lux pour les 3 prochaines années scolaires </u>

- Le Conseil est amené à voter, tout comme en mars 2021 et pour les 3 prochaines années scolaires, pour ou contre la reconduction de cette organisation sur 4 jours selon 4 journées de 6 heures d'enseignement. L'équipe enseignante, réunie en Conseil des Maîtres ce jour, propose au Conseil d'école de reconduire cette organisation à l'identique, également selon les mêmes horaires décalés de 5 mn par anticipation pour l'école maternelle-CP Yves Coppens.
- Le Conseil est préalablement informé qu'en lien avec M. le Maire l'école se prononce donc ce soir parallèlement au Conseil Municipal : ce dernier a statué très récemment en faveur de cette reconduction strictement à l'identique.
- Après un moment de parole libre, l'organisation de la semaine sur 4 journées de 6h aux mêmes horaires qu'actuellement est votée à l'unanimité des membres du Conseil d'école pour les 3 prochaines années.

# 2) Carte scolaire et prévisions d'effectifs 2023-2024 - Répartition pédagogique (projection provisoire) - Campagne d'inscriptions et d'admissions du printemps 2024 - Passerelle PS

- Les effectifs actuels sont de 13 PS / 21 MS / 16 GS / 10 CP / 26 CE1 / 18 CE2 / 21 CM1 / 25 CM2 (60 maternels-CP et 90 élémentaires de CE1 à CM2 Total : 150 élèves). 2 enfants supplémentaires « du voyage » sont à l'école jusqu'en avril 2024.
- Le conseil est informé que les inscriptions en vue de la rentrée 2024 ont débuté ce mois de mars (inscription préalable en mairie, admission sur rendez-vous auprès du directeur sur rendez-vous les jeudis 04 et 11 avril, 02 et 16 mai 2024). L'état civil 2021 de 27 naissances laisse augurer une classe d'âge habituelle avoisinant 25 élèves de PS à valider sur le printemps.
- 7 admissions en PS ont déjà été planifiées à cette date, 2 enfants hors PS étant également attendus (+ 1 MS et 1 CM2).
- L'accueil passerelle en PS s'effectuera le matin du samedi 29 juin 2024 en 1 seul ou en 2 temps avec distribution d'un livret d'accueil lors d'un moment convivial. Ses horaires et modalités seront transmises plus tard aux familles concernées par Mme LOJKIEWIEZ en fonction des effectifs de PS admis.
- Avec 2 arrivées supplémentaires annoncées en MS et CM2 en septembre prochain, 1 maintien en CE1 (contre 25 départs de CM2 en 6è), les effectifs provisoires de 2024-2025 seraient à ce jour les suivants : en théorie env. 25 PS / 14 MS / 21 GS / 16 CP / 11 CE1 / 25 CE2 / 18 CM1 / 22 CM2 (76 maternels-CP et 76 élémentaires de CE1 à CM2, ou bien 68 maternels-CP et 84 élémentaires de CP à CM2 si le CP est partagé en 2, pour un total théorique de 152 élèves).
- Comme chaque année, au vu des incertitudes planant sur l'effectif de PS, la répartition pédagogique par classe ne peut être avancée à ce stade de l'année scolaire. Elle sera davantage envisageable lors du 3è conseil d'école notamment relativement à l'importance de la section de PS et celle charnière de CP. La rentrée sera de nouveau échelonnée sur 3 journées pour ces PS (L 02 et Ma 03 par demi-classe, J 05.09.24 en classe entière).
- M. le Maire précise que, pour rechercher la stabilité des effectifs dans l'école, il refuse toute demande de dérogation (sauf cas liés à un handicap ou l'orientation scolaire particulière d'un enfant).

### 3) Présentation des demandes d'équipements, de travaux, de budgets 2024 à la Municipalité - Réalisations 2023 et 2024 à la date de la réunion

- M. Prudent informe le Conseil que la classe de CE2 qui accueille la réunion a été rénovée durant les vacances d'Hiver en régie municipale. M. le Maire et M. Chamfroy interviennent pour préciser celle-ci : plafonds rabaissés avec éclairages LED intégrés, éclairages LED des tableaux, tous revêtements muraux rénovés. Les sols seront recouverts en principe durant les prochaines vacances de Printemps.
- En outre, le Grand Chalon renouvellera tout le matériel informatique et de diffusion audio-vidéo dans les classes de CP à CM2 sur cette année civile 2024 (projet pour l'ensemble des écoles du secteur concerné). L'école a déjà demandé à ce que le matériel de CE2 soit réinstallé dans les 2 classes PS et MS-GS (et doublé d'équipements similaires).
- L'équipe enseignante revient sur les demandes formulées à la Municipalité (document annuel de synthèse remis le 14.12.2023) et principalement sur :
  - ✓ Les demandes de compléments mobiliers (4 chaises MS-GS, 16 chaises et 2 tables CM1, 1 chaise CE1 à remplacer, meubles de rangement dans 2 classes maternelles) et celle de ramener quelques chaises de maternelles en salle de BCD-repos MS.
  - ✓ Le retraçage des lignes de la piste cyclable sollicité par l'école (dans les prochains mois, après le cycle vélo), et éventuellement sur une partie de la cour élémentaire ou du préau
  - ✓ La demande d'étude de fabrication de bacs de jardin surélevés ou carrés potagers (classes de PS, MS-GS, CE1 ...) pour les prochains mois, à placer dans l'herbe vers l'entrée PS-MS, en bordure du chemin reliant les 2 bâtiments
  - ✓ La poursuite les aménagements de la cour (jeux d'élévation et de motricité, bac à sable, terrain de badminton/volley).
  - ✓ Le traitement des problèmes de chaleur de l'école maternelle en avril-mai-juin-septembre : M. le Maire et M. Million indiquent que des claustra hauts seront implantés dès cette année côté cour d'école maternelle pour empêcher l'ensoleillement sur les classes de MS-GS et GS-CP ainsi que la salle de repos des MS (modèles à lamellé horizontal).
- L'école sollicite enfin de la mairie d'étudier, survenus depuis ces demandes de décembre, les menus entretiens ou aménagements suivants :
  - ✓ Vérification du changement de sable (bac à sable maternel) avant son ouverture à Pâques, acquisition de chaines et cadenas pour le stockage de vélos de plusieurs classes (cycles vélo), souci d'odeurs persistantes toilettes CM2-CP et sanitaires PS, muret espace église-abri vélo à raccourcir pour les piétons, changer les accus du téléphone maternelle-CP, la maintenance régulière des 12 draisiennes et du vélo de la maternelle.
  - ✓ Etude de l'occultation du portail maternelle et du grillage (en partie) à l'identique de la garderie périscolaire.
- La parole est laissée à M. le Maire qui évoque ensuite :
  - ✓ L'achat pour les actions du conseil des jeunes de Lux et pour l'école de 9-10 agrès en bois de motricité-équilibre. Une proposition de répartition sera prochainement élaborée par les jeunes et des élus municipaux puis suggérée à l'école.
  - ✓ la réfection structurante du parking cet hiver avec un renforcement de la sécurité pour les piétons. L'école demande si les 2 places précédant le passage piétons (1 à gauche et 1 à droite de la voie) pourraient être supprimées pour que les enfants en passe de traverser le parking restent pleinement visibles.
  - ✓ le dispositif TEN dans lequel la Municipalité s'est engagée (domaine environnemental) : l'école accepte d'y être associée pour ce qui concerne le nettoyage et la préservation de la nature. Une prochaine rencontre aura lieu avec des élus municipaux. Des aspects botanique ou de circuit ludique (avec lancer de disques) sont évoqués en complément.

### 4) Point intermédiaire Coopérative Scolaire : état des dépenses 2023-2024 au 26.03.2024

M. Prudent, mandataire, indique la situation provisoire au 29.02.2024 est de + 8.231,45 €, solde se décomposant en :

- 1.750 € de provision pour les sorties scolaires et projets du Printemps 2024
- 2.939,27 € des 7 comptes de classe (moyenne de 420 € / classe)
- 3.542,18 € du compte collectif (servant à toutes les opérations collectives en + et en pour l'école).

L'année devrait se terminer avec un solde avoisinant 7.400 € après sorties - projets et vente des photos de groupe.

## 5) Précision des 1ères modalités de mise en œuvre du programme pHARe (lutte contre le harcèlement à l'école)

Les membres du conseil ont été informés de ce programme lors du précédent Conseil d'école du 07.11.2023 par l'école et M. l'Inspecteur de Chalon 1, M. Charles PERRIN alors présent.

Il est précisé en complément :

- La formation de tous les enseignants des circonscriptions de Chalon 1 & 2 (le mercredi 07 février 2024 matin pour le secteur de collège de St-Rémy)
- La période actuelle d'appropriation des outils et procédures par l'équipe enseignante
- La mise en œuvre de cette nouvelle démarche institutionnelle au plus tard en septembre 2024.

Le classeur d'école dédié à ce programme circule ensuite auprès des membres du Conseil d'école et quelques échanges ont lieu pour préciser davantage le champ d'application de ce dispositif en école.

## <u>6) Activités éducatives du 2è trimestre 2023-2024 - Perspectives pour le 3è trimestre et projets de fin</u> d'année scolaire - Financement de ces actions

Chaque enseignant (ou binôme d'enseignants parfois) présente un certain nombre d'actions et projets menés depuis novembre dernier ou en cours.

Les enseignants évoquent – sous toute réserve – les projets et actions possibles d'ici la fin d'année scolaire (finalisations et études de devis encore en cours) dans la limite de 750 € par classe fixée en équipe, 500 € financés par les crédits mairie 2024 et jusqu'à 250 € à prendre sur la Coopérative scolaire. Les familles en seront tenu informées au fil du 3è trimestre.

### 7) Questions diverses présentées et inscrites en début de conseil

Mme BARIBEAU a posé 2 questions en début de conseil :

a) Une date est-elle déjà fixée pour la visite du collège par les élèves de CM2?

M. Prudent répond qu'une matinée y est prévue (sans date pour le moment) autour d'activités sur le parcours d'orientation permanent et de sports collectifs.

b) Comment les vélos seront-ils gardés à l'école durant la semaine « cycle vélo » du 27 au 31 mai prochains (pour l'élémentaire) ?

Il est répondu qu'ils seront enchainés et cadenassés par classe à des barrières séparatives sur le terrain en arrière de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle demande d'intervention ou question, la séance est levée.

### 8) Fixation des date et horaire du prochain conseil d'école :

Il est demandé de retenir la date du mardi 18 juin 2024 à 18h (à l'école maternelle).

L'ensemble des membres du conseil est ensuite invité, pour terminer la réunion, à partager le verre de l'amitié offert par les parents d'élèves.

Clôture du conseil d'école à : 19h40

La Secrétaire de séance, Mme MAURER Remerciements finaux.

Le Président de séance, M. Julien PRUDENT